Ce communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays autre que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation, peuvent, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Havas et Vivendi déclinent toute responsabilité en cas de violation par toute personne des règles locales qui lui sont applicables.

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 29 NOVEMBRE 2017 RELATIF A L'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE

PORTANT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE

HAVAS GROUP

INITIEE PAR

vivendi

PRESENTEE PAR

BNP PARIBAS

ETABLISSEMENT PRESENTATEUR,
GARANT ET CONSEIL FINANCIER

NATIXIS

ETABLISSEMENT PRESENTATEUR,
GARANT ET CONSEIL FINANCIER

MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION CONJOINTE

ET DES DOCUMENTS « AUTRES INFORMATIONS » RELATIFS AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE VIVENDI ET DE HAVAS

PRIX DE L'OFFRE :

9,25 euros par action Havas

DUREE DE L'OFFRE :

10 jours de négociation

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

Le présent communiqué de presse est établi et diffusé conjointement par Vivendi et Havas en application des dispositions des articles 231-27 et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

AVIS IMPORTANT

A l'issue de l'offre publique de retrait, la procédure de retrait obligatoire prévue à l'article L. 433-4, II. du Code monétaire et financier sera mise en œuvre et les actions Havas qui n'auront pas été apportées à l'offre publique de retrait seront transférées à Vivendi, moyennant une indemnisation de 9,25 euros par actions Havas, nette de tous frais.

En vertu des dispositions de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité du 28 novembre 2017, apposé le visa n°17-612 sur la note d'information établie conjointement par Vivendi et Havas relative à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par Vivendi et portant sur les actions Havas (l'« **Offre** »).

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les documents « autres informations » relatifs aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Vivendi et de Havas ont été déposés auprès de l'AMF le 28 novembre 2017 et sont mis à la disposition du public ce jour.

La note d'information conjointe visée par l'AMF est disponible sur les sites Internet de Vivendi (www.vivendi.com), de Havas (www.havasgroup.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org). Elle peut être obtenue sans frais auprès de :

Vivendi	**Havas**	**BNP Paribas**	**Natixis**
42, avenue de Friedland 75008 Paris	29-30 quai de Dion Bouton 92817 Puteaux Cedex	4, rue d'Antin 75002 Paris	47, quai d'Austerlitz 75013 Paris

Le document « autres informations » relatif aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Vivendi est disponible sur les sites Internet de Vivendi (www.vivendi.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peut être obtenu sans frais auprès de Vivendi, BNP Paribas et Natixis aux adresses mentionnées ci-dessus.

Le document « autres informations » relatif aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Havas est disponible sur les sites Internet de Havas (www.havasgroup.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peut être obtenu sans frais auprès de Havas à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF publiera un avis d'ouverture et de calendrier de l'Offre, et Euronext Paris publiera un avis annonçant le calendrier et les principales caractéristiques de l'Offre ainsi que les conditions de mise en œuvre du retrait obligatoire, et notamment sa date de prise d'effet.

Le présent communiqué a une valeur exclusivement informative et ne constitue ni une offre en vue de vendre ou d'acquérir des titres financiers, ni une sollicitation en vue d'une telle offre dans un quelconque pays, y compris en France. L'Offre est faite exclusivement en France. L'Offre n'est pas étendue, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou à des personnes se trouvant aux Etats-Unis. En conséquence, aucun exemplaire ou copie du présent document, et aucun autre document relatif à cette Offre, ne pourra être envoyé, communiqué ou diffusé aux Etats-Unis de quelque manière que ce soit.

La diffusion, publication ou distribution de ce communiqué de presse est interdite dans tout pays où une telle diffusion, publication ou distribution constituerait une violation de la loi ou de la réglementation applicable ou soumettrait Havas à une obligation légale quelconque. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions.

En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Havas et Vivendi déclinent toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.